

## CONSIGNE SYNDICALE DESSERTE DE BEY

14 octobre 2023

Le 12 octobre, les commissaires de la CSSCT PNC et PNT ont déposé un avis de DGI (Danger Grave et Imminent) sur les escales de TLV et BEY.

Une réunion d'enquête immédiate s'est tenue à l'issue de laquelle nous avons acté notre désaccord. Dès le lendemain, une CSSCT extraordinaire a été organisée, réunissant la Direction (de la sûreté, de la production et Présidents des 2 CSSCT), les commissaires des CSSCT PNC et PNT. La desserte de TLV est suspendue, nous avons été informés que 3 vols de rapatriement ont été organisés sur demande du Ministère des Affaires Etrangères. Ces vols étant gréés ou par des Cadres exclusivement ou avec des PNC volontaires uniquement.

En ce qui concerne l'escale de BEY, la Direction affirme qu'il n'y a aucune contre indication au maintien des vols commerciaux sur le plan de la sûreté, tout en suspendant les découchers BEY via un ECS le 14 octobre. Notre demande de MCPT4 sur cette escale a été refusée. Le SNPNC en prend acte et dépose ce jour une consigne syndicale jusqu'à nouvel ordre.

## Procédure à suivre si vous souhaitez évoquer votre Droit de Retrait sur BEY :

- -> envoyer un mail à mail.cadrecv@airfrance.fr 48 h00 avant votre activité et nous mettre en copie : snpnc@snpnc.org où vous précisez que vous faites valoir votre droit de retrait sur l'escale de BEY et que vous vous tenez à la disposition de l'entreprise pour une autre activité.
- -> en l'absence d'une activité de remplacement, vous pointez à l'heure prévue de votre activité initiale (BEY).
- -> vous vous rendez ensuite au bureau du cadre de permanence et lui réitérez votre droit de retrait et votre acceptation d'un courrier de substitution.

Il y a de fortes chances pour que la Direction vous retire un 30ème, n'hésitez pas à nous solliciter si tel est le cas.

## AVIS DE DANGER GRAVE ET IMMINENT SUR LA DESSERTE DE TEL AVIV ET BEYROUTH PNC À DESTINATION DE TEL-AVIV ET BEYROUTH

Cité PN, le 12 octobre 2023,

Un conflit armé d'ampleur s'est déclaré le 7 octobre au Moyen-Orient, entre Israël et les

territoires palestiniens. L'aéroport de Tel-Aviv TLV a été menacé par des tirs de roquettes qui sont tombées à proximité immédiate de ses installations. Le 7 octobre, la direction de la sûreté prescrivait, jusqu'à nouvel avis, la suspension de la

desserte de Tel Aviv, instruction formelle imposée à tous les PN.

Le 12 octobre, les aéroports de Damas et Alep subissent des bombardements. Le Liban, par l'emplacement de ses frontières et de son aéroport (BEY) est un zone reconnue à risque sûreté d'exploitation et connaît des mesures particulières type Security Contingency Plan"SCP.

Le contexte géopolitique de cette région est alarmant et expose de manière imminente les equipages à un danger grave s'ils devaient s'y rendre pour le compte de la compagnie Air France.

Au regard des faits, les commissaires CSSCT-PNC constatent qu'il existe un danger grave et imminent sur la desserte de Tel Aviv et de Beyrouth. Selon les dispositions de l'article L. 4131-2 du Code du Travail, les commissaires de la CSSCT-PNC consignent le présent Avis de danger grave et imminent.

Les commissaires de la CSSCT PNC